

grande pauvreté et de ma misère, car j'étais absolument dans la rue, pour m'arracher ces lettres.

— "Alors je pris les moyens, par une lettre, de dire à Schiller qu'il m'était impossible de partir pour New-York sans emporter avec moi mes hardes qui étaient en gage chez un hôtelier pour une somme de 12 à 13 dollars. En réponse je reçus une autre lettre signée "un ami," dans laquelle on m'envoyait \$30 et l'on me disait : "Partez de suite, vous êtes en danger. Vos hardes vous seront envoyées à New-York. La promesse qui vous est faite sera strictement tenue." Avant de partir pour New-York, je transmis les lettres à Schiller. Si l'on ne m'avait pas promis mes hardes, je n'aurais jamais consenti à leur demande, et on le savait bien. C'est un tour de plus à ajouter à ceux qu'il m'a déjà joués dans mon infortune ; car je n'ai jamais eu mes hardes."

XXXIII. TRENTE-SIX ANNÉES DE SERVICE.

M. A. M. Delisle a parlé de ses trente-six années de service, comme étant un titre à l'immunité dans le mal. Ces trente-six années, passées dans le gras paturage d'un office, où l'on soutire les deniers publics de diverses manières moins honnêtes les unes que les autres,—ces trente-six années nous ramènent à 1828. Elles nous font traverser les époques pénibles où les Canadiens ne payaient les faveurs du gouvernement que par la haine de leurs compatriotes. Elles nous font voir M. Delisle garde-note des pendaisons de ses concitoyens et, en 1840, nous le trouvons sur le champ ensanglanté de Saint-Laurent, d'où l'on rapporte mourants, et la tête ouverte par le baton et les pierres, des jeunes gens que la curiosité avait conduits aux alentours d'un poll Sydenham. M. Delisle ramasse son triomphe dans le sang de ses frères et des enfants de ses voisins.

Il grandit de toute la hauteur du

monceau de corps palpitants, sur lequel il est proclamé membre du premier parlement du Canada-Uni.

Des deux mains il emplit ses goussets. De l'une il empoche son indemnité de membre du parlement, de l'autre il continue à toucher son salaire d'officier public.

Nommé et renommé commissaire, jamais il ne songe à protéger l'honneur des accusés, en procédant privément aux enquêtes. La publicité la plus entière est donnée à ses procédés, surtout lorsqu'il s'agit de servir les haines politiques de ceux dont il exploite la passion. Mais cette pratique devient intolérable, quand il se trouve sur la selle où il en a tenu tant d'autres.

XXXIV. PERSPECTIVE EN RACCOURCI.

Cet homme, qui n'a jamais eu d'autres capacités que celle de l'impunité dans le mal et de l'audace armée des immunités du poursuivant officiel, mettra quelque temps à s'habituer à l'impuissance du loup fauve auquel l'on a arraché les dents et les griffes. Il essaiera encore de mordre et déchirer. Il travaillera à faire repousser les dents et les griffes, en flattant tout ce qui peut concilier la faveur populaire. Il proclamera d'autant plus fièrement son innocence, qu'il y croira moins et qu'il sera seul à oser l'affirmer. Il flattera le clergé, s'imposera dans les assemblées publiques et il osera peut-être un jour se présenter sur un *hustings* ? !

Existera-t-il, en Canada, un collège électoral qui voudra accepter le rôle de ces coins de cimetière où l'on enterre les noyés ? Existera-t-il un corps d'électeurs qui ne ressentirait comme une injure, la prétention d'un pareil homme à vouloir les représenter ?

Les marchands de conscience croiront peut être qu'il lui sera possible d'acheter un mandat !

Non ! partout où il ira, le vide se fera autour de lui.